



Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

**Rapport annuel
et états financiers
consolidés**

2003-2004

À l'honorable
James K. Bartleman
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Votre Honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2004, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Sorbara', with a stylized, flowing script.

Le ministre des Finances,
L'honorable Greg Sorbara
Toronto, septembre 2004

Introduction

Document important, les Comptes publics, qui comprennent le rapport annuel et les états financiers consolidés, présentent la situation financière de la province et ses résultats de fonctionnement, favorisant la responsabilisation et la transparence. La province continue d'améliorer la déclaration financière et la responsabilisation comme en témoigne le présent rapport annuel. Bien qu'aucune modification majeure n'ait été apportée au rapport annuel cette année, l'analyse des états financiers, section ajoutée l'an dernier, a été peaufinée en fonction des recommandations faites dans l'énoncé de pratiques recommandées sur l'analyse des états financiers du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), publié en juin 2004.

Le recours à la méthode de comptabilité d'exercice pour la préparation du budget des dépenses à compter de l'exercice 2003-2004 constitue une autre amélioration comptable. Le budget des dépenses autorise le gouvernement à effectuer des dépenses. Auparavant, il était élaboré en fonction de la méthode de comptabilité de caisse modifiée, qui diffère de la méthode de comptabilité d'exercice utilisée pour préparer le Budget et les états financiers consolidés. Cette harmonisation permet non seulement de comparer plus facilement les documents de planification financière et les rapports financiers de la province mais aussi de mieux les comprendre, ce qui se traduit par une plus grande responsabilisation et une plus grande transparence.

Une autre modification contribuera à accroître la responsabilisation et la transparence, en l'occurrence l'adoption des nouvelles recommandations du CCSP qui définissent les organismes gouvernementaux à inclure dans l'entité comptable de la province. En vertu des nouvelles normes, la province inclura les résultats financiers de 105 conseils scolaires et administrations scolaires, de 24 collèges communautaires et de 152 hôpitaux dans ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005-2006. Avec l'inclusion de ces organismes, le déficit ou l'excédent annuel de la province reflètera les déficits ou les excédents annuels de ces organismes. En outre, conformément au traitement comptable de ses propres actifs, l'investissement de la province dans les immobilisations corporelles de ces organismes sera capitalisé dans la plupart des cas au lieu d'être traité comme une charge de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés.

Comme il en a été question dans le budget de 2004, la province prend également des mesures pour modifier le processus budgétaire. Le gouvernement a déposé la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* qui, si elle est adoptée, créera un cadre pour la mise en œuvre de politiques financières soutenables et resserrera les exigences de déclaration gouvernementale.

Le gouvernement dépose son rapport annuel et les états financiers consolidés en septembre cette année, plutôt qu'en novembre comme l'an dernier, en raison de modifications apportées à la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*. À compter de l'exercice 2003-2004, le gouvernement est tenu de déposer le rapport annuel et les états financiers consolidés au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice du gouvernement, qui tombe le 31 mars. Auparavant, le gouvernement pouvait déposer les comptes publics au plus tard le 10^e jour de la première session tenue au cours de l'année civile suivante.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige la participation et la collaboration d'un grand nombre d'employés dans les ministères, les organismes et le Bureau du vérificateur provincial. Je profite de l'occasion pour les remercier de leur apport si précieux.

Nous accueillons avec plaisir vos observations sur ces documents et nous vous invitons à nous en faire part. Vous pouvez nous écrire, par courriel à annualreport@fin.gov.on.ca ou par la poste à : Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Ministère des Finances de l'Ontario, Premier étage, Édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto ON M7A 1Y7.



Le sous-ministre adjoint,
Division des politiques budgétaires et financières,
ministère des Finances de l'Ontario,
Gabriel F. Sékaly

Table des matières

Présentation des Comptes publics	7
Énoncé de responsabilité	9

Analyse des états financiers

Points saillants des finances 2003-2004.....	13
Résultats de fonctionnement.....	15
Revenus	16
Charges.....	19
Actif.....	22
Actif financier	22
Investissement dans les entreprises publiques	23
Immobilisations corporelles.....	24
Passif.....	25
Emprunts.....	25
Autres passifs.....	26
Dette nette.....	27
Flux de trésorerie	28
Annexe A.....	29

États financiers consolidés

Rapport du vérificateur	37
État consolidé des résultats.....	39
État consolidé de la situation financière	40
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	41
État consolidé des flux de trésorerie.....	42
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	43
Annexes aux états financiers consolidés.....	64
Sources de renseignements supplémentaires	74

Présentation des Comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Le rapport annuel

Le rapport annuel comprend les états financiers consolidés de la province de l'Ontario et une analyse des états financiers qui, au moyen de graphiques, met en relief et explique les chiffres plus en détail.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur provincial adjoint dans lequel ce dernier indique si, à son avis, les états financiers consolidés rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables généralement reconnus.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités de cette période. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges courantes, et les différences entre elles.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières de la province en regard de ses obligations. Cela permet d'obtenir la dette nette. Ce chiffre est réduit de la valeur des actifs non financiers (composés surtout d'immobilisations corporelles), ce qui donne le déficit accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette de l'excédent ou du déficit annuel et des investissements nets faits dans les immobilisations corporelles pendant l'exercice.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état de l'évolution des liquidités (espèces et quasi-espèces), montrant comment le gouvernement a financé ses activités et répondu à ses besoins de liquidités pendant la période.
- Les notes et les annexes donnent des précisions sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent également un sommaire des principales conventions comptables qui orientent la présentation des états financiers.

Les volumes complémentaires

- Le volume 1 contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les annexes pertinentes au Trésor rendent compte des activités financières des ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément à la méthode de comptabilité d'exercice utilisée pour la préparation du budget des dépenses. Les états des ministères comparent les crédits autorisés et les dépenses réelles.
- Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.
- Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères et les salaires divulgués aux termes de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour les gouvernements et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA.

L'analyse des états financiers du rapport annuel est également préparée par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et aux principes et pratiques de présentation de l'information financière recommandés par le CCSP.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur provincial adjoint de l'Ontario et son rapport suit à la page 37.



Le sous-ministre,
Colin Andersen
20 août 2004



Le sous-ministre adjoint,
Gabriel F. Sékaly
20 août 2004



Le contrôleur provincial,
Robert Siddall, CA
20 août 2004

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants des finances 2003-2004

Les états financiers de 2003-2004 font état d'un déficit de 5,5 milliards de dollars. Les dépenses de programmes ont continué d'augmenter dans les secteurs de la santé et de l'éducation, tandis que les revenus ont été légèrement inférieurs aux recettes de 2002-2003, ce qui témoigne de la faiblesse de l'économie ontarienne en 2003, alors que la province a été touchée par la flambée du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la panne d'électricité d'août 2003 et la hausse rapide de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

Les revenus de 2003-2004 ont été de 5,7 milliards de dollars inférieurs aux projections du plan budgétaire tandis que les charges ont été de 747 millions de dollars plus élevées que prévu. Une réserve de 1 milliard de dollars, prévue au budget, a permis d'assumer une partie de ces écarts par rapport au plan.

Points saillants des finances 2003-2004 (En millions de dollars)	Budget 2003-2004^{1,2}	Chiffres réels 2003-2004	Chiffres réels 2002-2003²
Revenus	74 136	68 400	68 891
moins charges	73 136	73 883	68 774
moins réserve	1 000	—	—
Excédent (Déficit) annuel	—	(5 483)	117
Passifs		169 775	161 649
moins actifs financiers		31 218	29 002
Dette nette		(138 557)	(132 647)
moins immobilisations corporelles		14 369	13 942
Déficit accumulé		(124 188)	(118 705)

¹ Conformément au budget de 2003 (mars 2003). Le déficit prévu pour 2003-2004 a été modifié et ramené à 5,6 milliards de dollars dans le *Rapport sur l'Examen des perspectives financières de 2003-2004* de M. Erik Peters (octobre 2003) et dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003* (décembre 2003). Le déficit prévu a par la suite été porté à 6,2 milliards de dollars dans le budget de 2004 (mai 2004).

² Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour tenir compte des chiffres réels de 2003-2004.

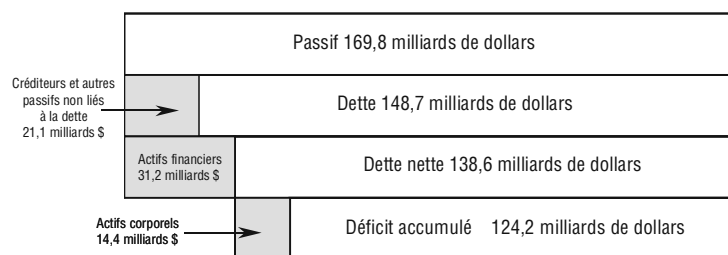
En 2003-2004, la baisse des revenus par rapport aux projections du plan budgétaire, qui se chiffre à 5,7 milliards de dollars, s'explique comme suit :

- Les revenus fiscaux ont été de 2,5 milliards de dollars inférieurs aux prévisions en raison surtout de la faiblesse de la croissance économique.
- Les revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques ont été de 1,3 milliard de dollars inférieurs aux prévisions en raison surtout du revenu net plus faible de la Ontario Power Generation Inc. et de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.
- Les revenus tirés des ventes et des locations ont été de 1,7 milliard de dollars plus bas que prévu puisque la majeure partie des revenus tirés de la commercialisation des entreprises publiques prévus dans le budget ne se sont pas matérialisés en 2003-2004.

Les changements sur le plan des charges par rapport à ce qui avait été prévu dans le plan budgétaire procèdent surtout de dépenses plus élevées en santé à cause de la flambée du SRAS, en partie neutralisée par la baisse de l'intérêt sur la dette.

La dette totale de la province s'établissait à 148,7 milliards de dollars au 31 mars 2004, une hausse par rapport à la dette de 138,7 milliards de dollars enregistrée une année auparavant, pour financer le déficit. La dette nette a crû en raison du déficit de 5,5 milliards de dollars enregistré en 2003-2004 et un investissement net dans les immobilisations corporelles de 427 millions de dollars, passant de 132,6 milliards de dollars au 31 mars 2003 à 138,6 milliards de dollars. Le déficit accumulé a augmenté en raison du déficit de 5,5 milliards de dollars enregistré en 2003-2004, passant de 118,7 milliards de dollars au 31 mars 2003 à 124,2 milliards de dollars au 31 mars 2004.

Situation financière au 31 mars 2004

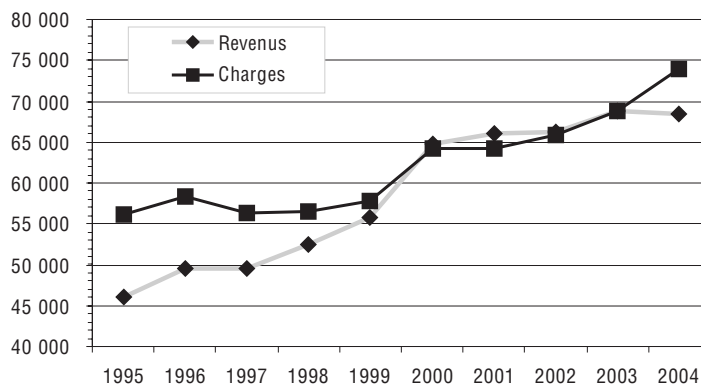


Résultats de fonctionnement

Le graphique ci-dessous montre comment les revenus et les charges ont changé au cours des dix dernières années. Comme le montre le graphique, les charges de la province ont augmenté beaucoup plus rapidement au cours des dernières années que les revenus. Au cours des cinq dernières années, les dépenses de programmes¹ ont crû de 13,9 milliards de dollars, soit 29 %, tandis que les revenus fiscaux ont augmenté de 2,2 milliards de dollars seulement, soit 5 %.

Revenus et charges 1994-1995 à 2003-2004

En millions de dollars



Exercice clos le 31 mars

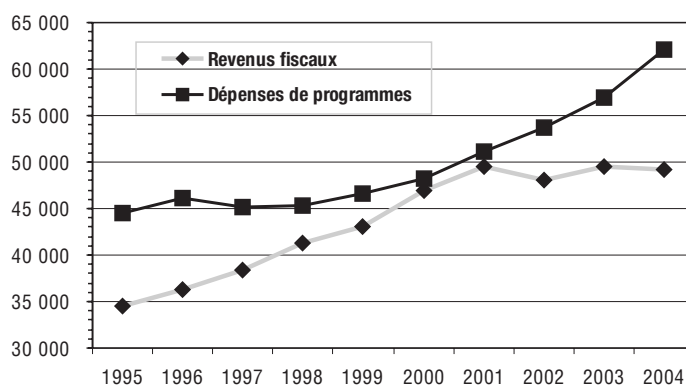
L'Ontario a affiché un excédent pendant quatre ans, de 1999-2000 à 2002-2003, parce que les hausses des transferts fédéraux et les faibles taux d'intérêt sur la dette publique ont permis de combler l'écart entre la croissance des revenus fiscaux et des dépenses de programmes.

Entre 1999-2000 et 2003-2004, le gouvernement fédéral a accru ses transferts à l'Ontario de 68 %, les portant de 5,9 milliards de dollars en 1999-2000 à 9,9 milliards de dollars en 2003-2004. Par contre, les transferts ont diminué de 22 %, passant de 7,6 milliards de dollars en 1994-1995 à 5,9 milliards de dollars en 1999-2000. Les hausses ont surtout été faites au chapitre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et d'autres transferts dans le secteur de la santé. Le TCSPS est passé de 4,7 milliards de dollars à 7,5 milliards de dollars entre 1999-2000 et 2003-2004.

En outre, le taux d'intérêt applicable sur la dette de la province a diminué de 1,7 %, passant de 8,46 % en 1999-2000 à 6,74 % en 2003-2004. Au cours de

Revenus fiscaux et dépenses de programmes 1994-1995 à 2003-2004

En millions de dollars



Exercice clos le 31 mars

1. Les dépenses de programmes désignent les charges totales de la province, à l'exclusion de l'intérêt sur la dette et des immobilisations (transferts, amortissement des immobilisations corporelles, réparations, entretien et autres).

cette période, les frais d'intérêt sont passés de 11 milliards de dollars en 1999-2000 à 9,6 milliards de dollars en 2003-2004, ce qui a réduit la part des dépenses provinciales affectée aux frais d'intérêt, qui est passée de 17 % en 1999-2000 à 13 % en 2003-2004.

Sans une croissance équivalente des revenus fiscaux, la croissance rapide des dépenses au cours de la période pose un risque important pour la planification financière future, à cause de la nature de cet écart :

- Au chapitre des revenus, le taux de croissance rapide du financement fédéral au cours des cinq dernières années était tributaire de plusieurs circonstances qui ne se reproduiront peut-être plus.
- Sur le plan des charges, la majeure partie de la hausse a été consacrée à la santé et aux soins de longue durée. Une partie des dépenses était ponctuelle, mais une autre partie a été affectée à des programmes qui pourraient nécessiter des dépenses accrues à l'avenir.

Revenus

Comparaison avec le plan budgétaire

Les revenus de l'exercice 2003-2004 ont été de 5,7 milliards de dollars inférieurs aux chiffres projetés dans le plan budgétaire.

Cette différence est principalement attribuable aux revenus fiscaux plus bas que prévu, aux revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques plus bas que prévu et aux revenus tirés des ventes et des locations plus bas que prévu.

Les revenus fiscaux ont été de 2,5 milliards de dollars inférieurs aux projections. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) ont été de 1,6 milliard de dollars plus bas que prévu, surtout parce qu'en 2003 les salaires en Ontario ont connu une croissance moins forte (2,7 %) que ce qui avait été prévu dans le budget de 2003 (6 %). Les cotisations d'impôt sur le revenu de 2002 moins importantes que prévu et le rajustement des prévisions de revenus tirés de l'IRP pour les exercices précédents en fonction des cotisations réelles ont également contribué au manque à gagner en 2003-2004.

Les revenus tirés de la taxe de vente au détail ont été de 0,6 milliard de dollars inférieurs aux projections, en raison surtout de la croissance plus faible des ventes au détail (2,8 %) que ce qui avait été prévu dans le budget de 2003 (5,5 %). D'autres facteurs ont contribué au manque à gagner concernant les revenus tirés de la taxe de vente au détail, notamment l'incidence de la flambée du SRAS sur les industries du tourisme et du divertissement et un rebond moins fort que prévu des dépenses des entreprises dans les biens et services assujettis à la taxe de vente au détail.

Les revenus générés par l'investissement dans les entreprises publiques ont été de 1,3 milliard de dollars inférieurs aux projections. Les revenus nets tirés de Ontario Power Generation Inc. (OPG) ont été de 923 millions de dollars inférieurs à ce qui avait été prévu, en raison de la réduction de la valeur des centrales au charbon, de la demande d'électricité plus faible que prévu et des retombées de la panne d'électricité d'août 2003. En outre, les revenus nets tirés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario ont été de 300 millions de dollars plus bas que prévu puisque les activités de jeu ont subi les contrecoups de la flambée du SRAS, de la panne d'août 2003, des ralentissements aux postes frontaliers en raison des mesures de sécurité, de la force du dollar par rapport à la devise américaine et de la concurrence accrue du côté des États-Unis.

Les revenus tirés des ventes et des locations ont été de 1,7 milliard de dollars inférieurs aux projections parce que la majeure partie des revenus tirés de la commercialisation des entreprises publiques comprises dans le budget ne se sont pas matérialisés en 2003-2004. Le gouvernement a vendu la part de 50 % qu'il détenait dans Teranet en 2003-2004, réalisant un gain de 126 millions de dollars.

Comparaison avec les recettes de 2002-2003

En 2003-2004, les revenus totaux ont été de 491 millions de dollars inférieurs à ceux de 2002-2003.

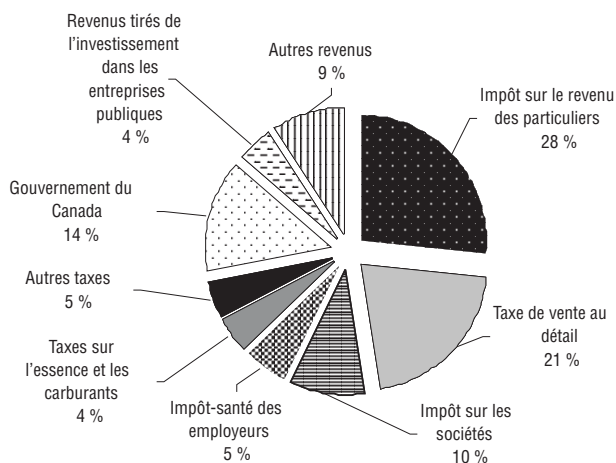
Les transferts fédéraux ont augmenté de 1,0 milliard de dollars en 2003-2004, en raison du soutien accru accordé par le gouvernement fédéral à tout un éventail d'initiatives et de programmes provinciaux, particulièrement dans le secteur de la santé. Par exemple, le gouvernement fédéral a versé 387 millions de dollars en 2003-2004 à la réforme des services de santé et une aide ponctuelle de 330 millions de dollars en guise de compensation pour le SRAS.

La hausse des transferts fédéraux a été neutralisée par une baisse de 801 millions de dollars des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés attribuable au rajustement fait aux prévisions des années antérieures et une baisse de 872 millions de dollars des revenus générés par l'investissement dans les entreprises publiques.

Composition des revenus et risques connexes

Les revenus provinciaux proviennent principalement des revenus fiscaux, qui ont représenté en moyenne 75 % des revenus totaux de la province au cours de la dernière décennie. Les revenus fiscaux sont sensibles à la conjoncture économique. Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal modifie les revenus de 500 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB. La province a prévu une réserve de

Sources de revenus 2003–2004



1,0 milliard de dollars dans son budget annuel pour faire face à ces incertitudes et à d'autres.

Ensemble, l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail et l'impôt sur les sociétés ont représenté 62 % des revenus totaux de la province en moyenne au cours des 10 dernières années.

Autre source importante de revenus pour la province, les transferts fédéraux ont représenté 12 % des revenus totaux en moyenne au cours de la dernière décennie. Ces

transferts sont déterminés par un certain nombre de facteurs, dont la situation financière du gouvernement fédéral, les formules de financement et les politiques fédérales. Des modifications aux politiques fédérales et des changements dans la conjoncture économique qui peuvent réduire le montant disponible pour des transferts constituent également un risque pour la planification financière. Ce risque est toutefois atténué par le délai de mise en œuvre que le gouvernement fédéral prévoit dans ses annonces de financement.

Parmi les autres sources permanentes de revenus provinciaux, mentionnons les revenus des entreprises publiques appartenant à la province, ceux provenant des droits, des permis et licences et des ventes et locations, ainsi que les remboursements obtenus pour les services dispensés par la province.

Il arrive également que les revenus provinciaux profitent de mesures prises qui ne fournissent pas une source permanente de revenus telles que la vente d'actifs de la province qui permettent de réaliser un gain. En vendant ces actifs, la province renonce toutefois aux revenus futurs qu'elle pourrait obtenir à titre de propriétaire.

Une analyse d'autres risques et sensibilités se trouve à l'annexe A.

Charges

Comparaison avec le plan budgétaire

Les dépenses pour 2003-2004 ont été de 747 millions de dollars, soit 1 %, supérieures aux chiffres indiqués dans le plan budgétaire. Cette augmentation est attribuable surtout à une hausse des dépenses de 1,2 milliard de dollars dans le domaine de la santé compensée par des intérêts sur la dette inférieurs de 358 millions de dollars aux prévisions. La hausse des dépenses en santé est attribuable principalement aux transferts plus élevés de 503 millions de dollars aux hôpitaux pour les aider à assumer les coûts supplémentaires de fonctionnement et des charges supplémentaires liées au SRAS de 610 millions de dollars qui n'avaient pas été prévues dans le plan budgétaire. L'intérêt sur la dette est moins élevé que prévu en raison d'une baisse des taux d'intérêt et d'une gestion efficace de la dette.

Comparaison des charges de 2003-2004 avec les dépenses de 2002-2003

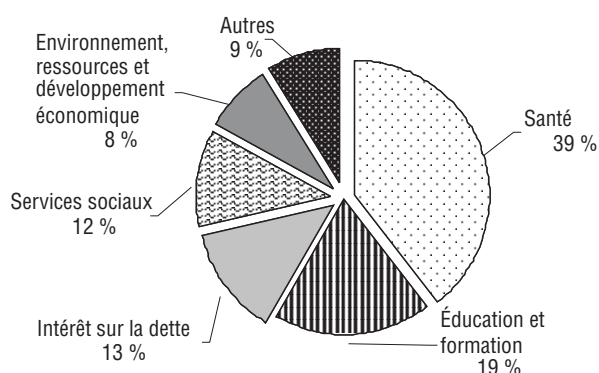
En 2003-2004, les charges ont été de 5,1 milliards de dollars supérieures aux dépenses de 2002-2003 particulièrement dans les domaines suivants :

- les dépenses dans le domaine de la santé et des soins de longue durée ont augmenté de 3,1 milliards de dollars;
- les dépenses dans le secteur de l'éducation et de la formation se sont accrues de 1,1 milliard de dollars;
- les dépenses dans les secteurs de l'environnement, des ressources et du développement économique ont connu une hausse de 485 millions de dollars;
- les dépenses au titre des services sociaux ont crû de 349 millions de dollars.

Les dépenses dans le domaine de la santé ont continué d'augmenter en raison de l'utilisation accrue des services découlant de la croissance démographique et du vieillissement de la population et du fait qu'il en coûte davantage pour dispenser les soins. En 2003-2004, les dépenses en santé ont représenté 39 % des charges totales de la province ou 46 % de ses dépenses de programmes. Les dépenses en santé ont connu une hausse de 12 % en 2003-2004 alors que les charges totales et les dépenses de programmes de la province ont augmenté de 7 % et 9 % respectivement.

Environ 37 % des dépenses en santé de la province ou 15 % de ses charges totales ont servi à financer le fonctionnement des 152 hôpitaux et 228 sites hospitaliers de l'Ontario. Une autre tranche de 39 % des dépenses en santé de la province a été utilisée en 2003-2004 pour payer les médecins et d'autres fournisseurs de services de santé régis par l'Assurance-santé de l'Ontario, les

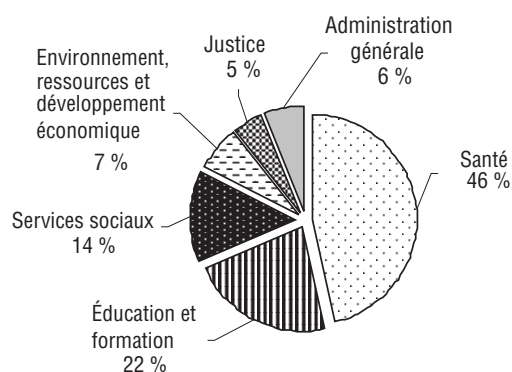
Charges par secteur 2003–2004



programmes de médicaments de l'Ontario et les établissements de soins de longue durée.

Dans la foulée de la hausse des dépenses enregistrée en 2002-2003, les dépenses en éducation ont crû de 9 % en 2003-2004. Environ 88 % de ces dépenses ou 17 % des charges totales de la province ont été affectées au financement de l'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire. Le reste des dépenses, soit 12 %, a été consacré à différents programmes tels que l'aide financière aux étudiants, l'apprentissage et la formation professionnelle. Le financement de l'enseignement élémentaire et secondaire a représenté 67 % des dépenses en éducation de 2003-2004.

Dépenses de programmes par secteur 2003–2004



Les subventions de fonctionnement aux conseils scolaires se sont accrues de 694 millions de dollars en 2003-2004 pour rajuster le financement axé sur les besoins des élèves afin de tenir compte des coûts réels que doivent assumer les conseils scolaires et de mettre en œuvre d'autres recommandations du

Rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation. Les subventions de fonctionnement aux universités et aux collèges ont augmenté de 259 millions de dollars en raison surtout de la hausse des effectifs causée par la double cohorte découlant de la réforme du système d'enseignement secondaire.

Les dépenses dans les secteurs de l'environnement, des ressources et du développement économique ont crû de 485 millions de dollars en 2003-2004, surtout en raison de hausses de 205 millions de dollars dans les dépenses du ministère des Transports et de 212 millions de dollars dans celles du ministère des Affaires municipales et du Logement. L'augmentation des dépenses dans le domaine des transports est surtout liée à l'aide au transport en commun fournie en vertu du Plan d'investissement dans les transports en commun et au financement versé à la Toronto Transit Commission pour l'amélioration de ses

mesures de sécurité et d'autres améliorations. La hausse des dépenses du ministère des Affaires municipales et du Logement est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses en vertu du volet Partenariats du millénaire et de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, ce qui témoigne de l'évolution des projets en 2003-2004.

Les dépenses au titre des services sociaux ont augmenté de 349 millions de dollars en 2003-2004 en raison de l'augmentation du volume de travail dans différents programmes tels que les services de protection de l'enfance des sociétés d'aide à l'enfance, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Composition, tendances et risques

Au cours de la dernière décennie, les charges totales ont augmenté d'environ 32 %, soit 1,7 milliard de dollars, passant de 56,2 milliards de dollars en 1994-1995 à 73,9 milliards de dollars en 2003-2004. Cette hausse a découlé en grande partie de l'augmentation de 11,4 milliards de dollars, soit 64 %, des dépenses dans le secteur de la santé et des soins de longue durée. En 1994-1995, ces dépenses équivalaient à 32 % des charges totales. En 2003-2004, ce pourcentage est passé à 39 %, ce qui constitue une augmentation considérable.

La croissance des dépenses au chapitre de la santé repose principalement sur les facteurs suivants : les coûts des ressources humaines, c'est-à-dire plus de 21 000 médecins et de 40 000 infirmières et infirmiers; la mise en place de nouveaux médicaments et de nouvelles technologies coûteuses, de systèmes de diagnostic améliorés et de meilleurs traitements; les réinvestissements nécessaires à la suite d'une période de restructuration, y compris les améliorations apportées aux soins des patients et les investissements dans les soins de longue durée.

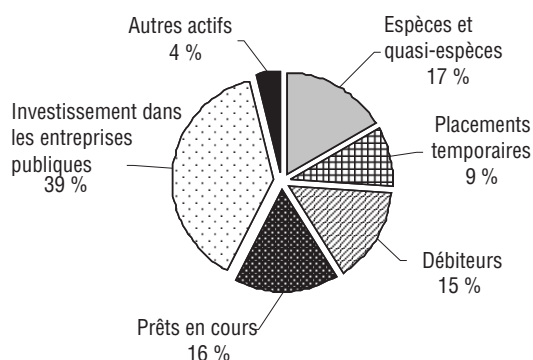
Règle générale, les transferts aux hôpitaux augmenteront de 113 millions de dollars pour chaque augmentation de 1 % du financement des hôpitaux. Les dépenses en santé augmenteront de 92 millions de dollars pour chaque hausse de pourcentage des salaires des médecins et des infirmières et infirmiers, de 25 millions de dollars pour chaque hausse de pourcentage de l'utilisation des programmes de médicaments et de 25 millions de dollars de plus pour chaque hausse de pourcentage du nombre de lits de soins de longue durée.

L'Ontario n'est pas le seul à faire face à une croissance importante des coûts de la santé. Un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Panorama de la santé 2003*, souligne que le taux de croissance des dépenses au chapitre de la santé est plus élevé que le taux d'expansion économique dans la plupart des pays faisant partie de l'OCDE.

Les dépenses en éducation et en formation, qui ont représenté en moyenne 19 % des charges totales de la province au cours de la dernière décennie, ont augmenté de 4,5 milliards de dollars, soit 48 %, depuis 1994-1995. Il y a eu une plus forte augmentation des dépenses à compter de 1997-1998. À partir de l'année scolaire 1998, les revenus des conseils scolaires découlant des impôts fonciers ont subi une baisse, qui a été contrebalancée par des hausses des subventions provinciales consenties aux conseils scolaires. Les augmentations subséquentes des subventions provinciales aux conseils scolaires se sont traduites par d'autres hausses, à compter de 2002-2003, alors que la province a commencé à rajuster le financement axé sur les besoins des élèves afin de tenir compte des coûts réels que doivent assumer les conseils scolaires et de mettre en œuvre d'autres recommandations du Rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation à compter de l'année scolaire 2002-2003.

Une analyse d'autres risques et sensibilités se trouve à l'annexe A.

Répartition de l'actif financier au 31 mars 2004



Actif

Actif financier

Au 31 mars 2004, l'actif financier totalisait 31,2 milliards de dollars, une hausse de 2,2 milliards de dollars, ou 8 %, par rapport aux 29,0 milliards de dollars enregistrés l'exercice précédent.

Cette hausse est attribuable surtout aux facteurs suivants :

- augmentation de 887 millions de dollars des liquidités en raison surtout de l'inclusion de placements temporaires de 1,3 milliard de dollars de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités¹;
- augmentation de 744 millions de dollars des débiteurs;
- augmentation de 864 millions de dollars des autres actifs en raison surtout de l'inclusion de la dette du trust des conseils scolaires (voir la note 2 des états financiers consolidés).

L'actif financier se compose notamment des espèces et quasi-espèces, des placements temporaires, des débiteurs et des prêts en cours, de l'investissement de la province dans les entreprises publiques, comme la LCBO, et d'autres biens.

1. L'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités a été remplacé par l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique.

Investissement dans les entreprises publiques

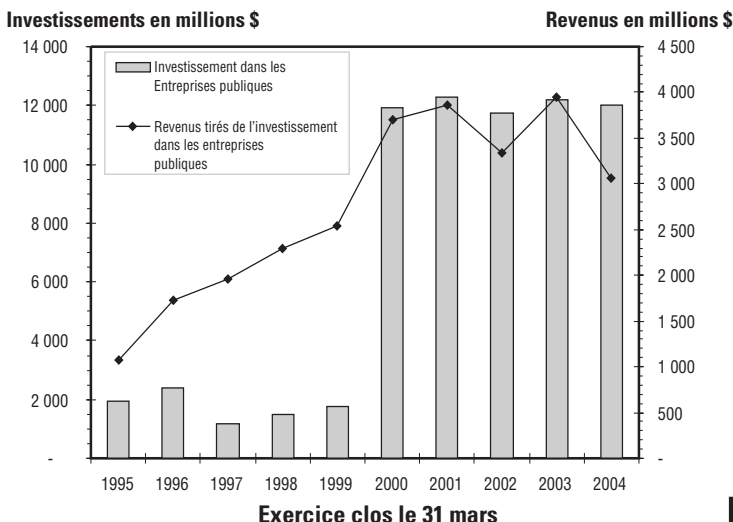
Au 31 mars 2004, l'investissement de la province dans les entreprises publiques s'élevait à 12,0 milliards de dollars. Cet investissement a rapporté 3,1 milliards de dollars en revenus nets au gouvernement. La majorité des revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques sont attribuables à quatre entreprises :

Investissement dans les entreprises publiques en 2003-2004 (En millions de dollars)	Investissement net	Revenus nets (Perte)
Hydro One Inc. (HOI)	4 336	382
Ontario Power Generation Inc. (OPG)	5 043	(399)
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	254	1 045
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)	1 841	2 128
Autres	556	(86)
Total	12 030	3 070

Nota : Ce tableau comprend les redressements se rapportant aux entreprises publiques dont la fin d'exercice ne tombe pas le 31 mars.

HOI transporte et distribue l'électricité en Ontario. L'OPG génère et vend de l'électricité dans les marchés en gros de l'Ontario et les marchés interconnectés. La LCBO achète et revend des boissons alcoolisées et régleme l'achat, la vente et la distribution d'alcool. La SLJO gère les jeux de loterie et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous situées dans les hippodromes.

Revenus tirés des entreprises publiques et investissement dans ces entreprises de 1994-1995 à 2003-2004



Le tableau montre le montant investi dans les entreprises publiques inclus dans les états financiers consolidés et les revenus générés. La forte hausse de l'investissement s'explique par la restructuration du secteur de l'électricité en 1999-2000, lorsque la province a commencé à inclure Hydro One et l'OPG dans ses états financiers consolidés à titre d'entreprises publiques. Ontario Hydro, la société qui les précédait, n'était pas incluse dans les états financiers de la province.

Immobilisations corporelles

Au 31 mars 2004, la valeur des immobilisations corporelles s'établissait à 14,4 milliards de dollars, une hausse de 427 millions de dollars par rapport aux 13,9 milliards de dollars enregistrés au 31 mars 2003.

Immobilisations corporelles (En millions de dollars)	2003-2004	2002-2003
Solde d'ouverture	13 942	13 299
Investissement net durant l'exercice ¹	1 212	1 358
Amortissement	(785)	(715)
Solde de clôture	14 369	13 942

¹ L'investissement net en 2003-2004 comprenait des coûts d'acquisition de 1 350 millions de dollars nets des produits de la vente d'immobilisations corporelles, 50 millions de dollars, et des pertes sur la vente d'immobilisations corporelles, 88 millions de dollars.

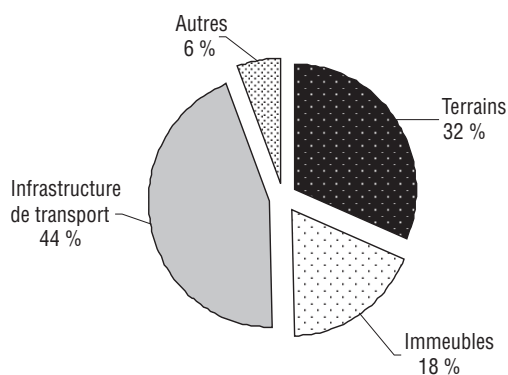
Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les routes et les ponts appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles qui appartiennent à des organismes gouvernementaux et sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la province.

L'Ontario met en œuvre progressivement les recommandations du CCSP relative aux immobilisations corporelles. On estime que les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport appartenant à la province

représentent plus de 90 % des immobilisations corporelles appartenant à la province. Le reste, qui se compose d'immobilisations telles que des locaux loués, des ordinateurs, du matériel et de l'ameublement, sera pris en compte ultérieurement.

Sur les 1,4 milliard de dollars investis dans les immobilisations corporelles en 2003-2004, 644 millions de dollars étaient destinés aux routes, ponts et autres infrastructures de transport. Le reste a été consacré aux immeubles et aux terrains.

Composition des immobilisations corporelles au 31 mars 2004



L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT comprend essentiellement les routes, les ponts et les ouvrages et installations connexes. Au 31 mars 2004, les routes, qui couvrent une distance totale de 16 500 kilomètres représentant 39 000 kilomètres de voies d'autoroute, comptaient pour

environ 74 % de la valeur comptable nette de l'infrastructure de transport, qui s'établit à 6,3 milliards de dollars. Les 26 % restants, dont 2 800 ponts se rapportaient à d'autres infrastructures. Environ les deux tiers des investissements dans l'infrastructure de transport sont consacrés à la remise en état de l'infrastructure des routes et des ponts.

LES TERRAINS comprennent les terres acquises aux fins de l'infrastructure de transport, des parcs, des immeubles et d'autres ouvrages liés aux services provinciaux ainsi que les améliorations foncières qui ont une durée de vie indéterminée. Les terrains ne sont pas amortis. Les terres de la Couronne sont exclues.

LES IMMEUBLES englobent les quelque 3 500 immeubles que la province possédait au 31 mars 2004. Ces immeubles sont essentiellement utilisés par les ministères et les organismes chargés de dispenser des programmes. Ils comprennent des immeubles de bureaux, des immeubles institutionnels et d'autres installations.

LES AUTRES ACTIFS comprennent essentiellement le matériel ferroviaire, le matériel informatique et l'ameublement appartenant aux organismes du gouvernement.

Passif

Emprunts

En 2003-2004, la province a émis des obligations à long terme d'une valeur de 25,4 milliards de dollars, principalement pour le refinancement de la dette venant à échéance et le financement du déficit de 5,5 milliards de dollars. Presque les trois quarts de ces obligations ont été émises sur le marché du dollar canadien. Les résidents de l'Ontario ont acheté pour 3,8 milliards de dollars en obligations d'épargne de l'Ontario, tandis que les autres émissions obligataires provinciales ont totalisé 14,9 milliards de dollars. Les autres obligations ont été émises à l'étranger, à savoir 2,8 milliards de dollars provenant du marché américain et 3,9 milliard de dollars d'autres sources.

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette de la province et les risques connexes. Il applique des principes de gestion prudente, qui consistent notamment à veiller à ce que les emprunts soient contractés à des taux avantageux, à rechercher des frais de service de la dette à long terme stables, à assurer des dates d'échéance échelonnées, et à limiter le risque lié aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt. Pour réaliser ces objectifs, l'OOF utilise divers outils, entre autres des options, des échanges et des limites d'exposition strictes. Pour plus de détails, voir à la note 1, « Incertitude de mesure », et la note 4 « Gestion du risque et instruments financiers dérivés », dans les états financiers consolidés.

Au cours des dix derniers exercices, l'encours de la dette s'est accru de 63,0 milliards de dollars, passant de 85,7 milliards de dollars au 31 mars 1995 à 148,7 milliards de dollars au 31 mars 2004. Les paiements d'intérêt annuels ont augmenté, passant de 7,8 milliards de dollars en 1994-1995 à 9,6 milliards de dollars en 2003-2004. Le ralentissement de la croissance des coûts liés au paiement d'intérêts est essentiellement attribuable à la baisse des taux d'intérêt au cours de la période.

L'augmentation subite de la dette au cours de l'exercice clos le 31 mars 2000 est attribuable à l'ajout, aux obligations de la province, de la dette insurmontable du secteur de l'électricité.

Autres passifs

Les passifs autres que la dette provinciale s'élevaient à 21,0 milliards de dollars au 31 mars 2004, comparativement à 23,0 milliards de dollars au 31 mars 2003.

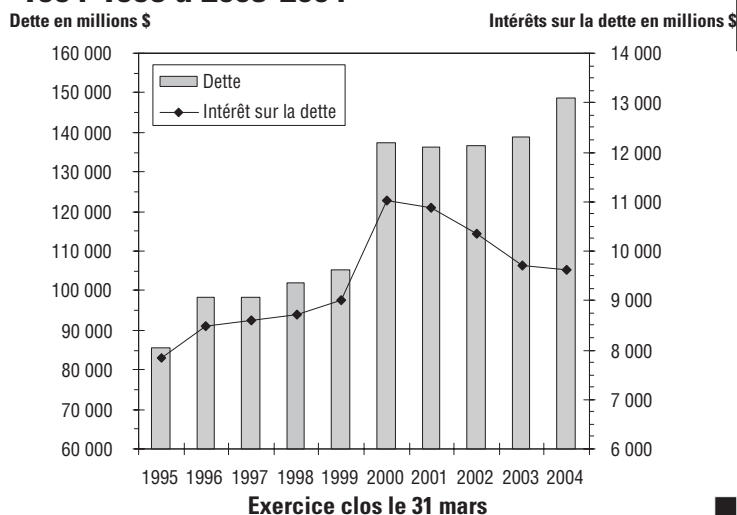
La baisse de 2,0 milliards de dollars, ou 8 %, des passifs autres que la dette provinciale s'explique surtout par le transfert des dépôts de 2,2 milliards de dollars que détenait la Caisse d'épargne de l'Ontario au nouveau propriétaire, Desjardins Credit Union Inc., le 1^{er} avril 2003. Les dépôts de 2,2 milliards de dollars détenus par la Caisse d'épargne de l'Ontario en date du 31 mars 2003 ont été inclus sous « autre passif » dans l'état consolidé de la situation financière, afin de tenir compte de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario à Desjardins.

Les passifs autres que la dette provinciale comprennent les créiteurs et les charges à payer, les passifs liés aux contrats d'achat d'électricité, le passif lié au financement du secteur nucléaire, le passif lié aux prestations de retraite et d'autres passifs tels que les revenus reportés.

Les créiteurs et les charges à payer de 11,7 milliards de dollars, qui sont déclarés à l'annexe 4 des états financiers consolidés, constituent la majeure partie de ce total.

Les passifs liés aux contrats d'achat d'électricité et le passif lié au financement du secteur nucléaire sont expliqués plus en détail à la note 4 des états financiers consolidés ainsi qu'aux notes 9, 10 et 16 des états financiers de la

Dette et intérêt sur la dette de 1994-1995 à 2003-2004



Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario¹. Au cours de l'exercice 2003-2004, le passif lié au financement du secteur nucléaire a diminué de 1,1 milliard de dollars surtout en raison d'une contribution de 1,2 milliard de dollars en vue de régler ce passif.

Les prestations de retraite, qui constituent un autre passif non lié à la dette, ont diminué de 481 millions de dollars en 2003-2004, surtout parce que la cotisation en espèces versée par le gouvernement en 2003-2004 aux régimes de retraite était supérieure aux prestations de retraite versées. Cet excédent a permis de réduire le passif.

Les revenus reportés relatifs aux transferts fédéraux ont augmenté de 777 millions de dollars en 2003-2004 parce que la province a reçu le supplément du TCSPS de 2003 et le transfert pour l'équipement diagnostique et médical en 2003-2004. Un tableau des versements est présenté à la note 6 des états financiers consolidés.

Dette nette

La dette nette s'établissait à 138,6 milliards de dollars au 31 mars 2004, comparativement à 132,6 milliards de dollars au 31 mars 2003. La dette nette a augmenté en raison du déficit de 5,5 milliards de dollars et d'un investissement net dans les actifs corporels de 427 millions de dollars.

La dette nette désigne la différence entre l'actif financier et le passif. Elle représente les revenus dont aura besoin le gouvernement pour payer les transactions et les événements passés.

Les changements de la dette nette dans un exercice permettent de mesurer si les revenus générés sont suffisants pour assumer les dépenses gouvernementales, dont l'acquisition d'immobilisations corporelles. Une augmentation de la dette nette signifie que plus de revenus seront nécessaires pour payer les transactions et les événements passés.

La dette nette a augmenté de 47,9 milliards de dollars au cours de la dernière décennie, passant de 90,7 milliards de dollars au 31 mars 1995 à 138,6 milliards de dollars au 31 mars 2004.

¹. Les états financiers de la SFIEO sont compris dans le volume 2 des comptes publics de 2003-2004.

Flux de trésorerie

Au 31 mars 2004, les espèces et les quasi-espèces s'établissaient à 5,2 milliards de dollars, en baisse de 1,0 milliard de dollars par rapport au 31 mars 2003, alors qu'elles étaient de 6,2 milliards de dollars.

Les espèces servent principalement à ce qui suit :

- financement du déficit de 5,5 milliards de dollars;
- transfert des dépôts de 2,2 milliards de dollars détenus par la Caisse d'épargne de l'Ontario au nouveau propriétaire;
- augmentation nette de 1,9 milliard de dollars des placements temporaires;
- acquisition d'actifs corporels d'une valeur de 1,4 milliard de dollars;
- contribution de 1,2 milliard de dollars au règlement du passif lié au financement du secteur nucléaire, tel qu'expliqué à la note 4 des états financiers consolidés de la province.

En 2003-2004, la principale source d'espèces et de quasi-espèces découlait d'une augmentation nette de 10 milliards de dollars de la dette.

ANNEXE A

Les tableaux qui suivent indiquent certains risques et sensibilités liés à l'économie, aux revenus et aux dépenses. Ils sont reproduits du budget de 2004 déposé en mai 2004.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario		
Éléments clés	Hypothèse 2004-2005	Sensibilités
Total des revenus fiscaux		
Assiette de revenu ¹	Croissance de 3,5 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 500 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
PIB réel	Croissance de 2,3 % en 2004	
PIB nominal	Croissance de 4,1 % en 2004	
Indice du PIB	Croissance de 1,7 % en 2004	
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers		
Cotisations fiscales		
Assiette de revenu	Croissance de 2,8 % en 2003 Croissance de 3,4 % en 2004-2005	Une variation de un point de pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2003 modifie les revenus de 2004-2005 de 180 millions de dollars ² .
Principales hypothèses économiques		
Emplois	Croissance de 1,7 % en 2004	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 2004-2005 de 220 millions de dollars.
Traitements et salaires	Croissance de 3,1 % en 2004	
Revenu des entreprises nonconstituées en personne morale	Croissance de 5,9 % en 2004	
Principales hypothèses en matière de revenus		
Revenus nets - gains en capital	Croissance de 4,4 % en 2004	Une variation de un point de pourcentage des revenus découlant des gains en capital modifie les revenus nets de 5 millions de dollars.
Déductions au titre des REER	Croissance de 4,9 % en 2004	Une variation de un point de pourcentage des déductions au titre des REER modifie les revenus de 10 millions de dollars.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario (suite)		
Éléments clés	Hypothèse 2004-2005	Sensibilités
Revenus tirés de la taxe de vente au détail		
Assiette de revenu	Croissance de 4,6 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 90 millions de dollars.
Comprend :		
Dépenses de consommation imposables	Croissance de 3,8 %	
Autres dépenses imposables	Croissance de 5,7 %	
<i>Principales hypothèses économiques</i>		
Ventes au détail	Croissance de 3,5 % en 2004	
Dépenses de consommation nominales	Croissance de 4,0 % en 2004	
Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés		
Assiette de revenu	Croissance de 3,5 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôt modifie les revenus de 45 millions de dollars.
Bénéfices des sociétés	Croissance de 5,8 % en 2004	
Remboursements au titre des cotisations fiscales de 2003-2004 ³	1,2 milliard de dollars exigibles	Une variation de un point de pourcentage des remboursements de 2003-2004 modifie les revenus de 12 millions de dollars.
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
Assiette de revenu	Croissance de 3,0 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 30 millions de dollars.
Traitements et salaires	Croissance de 3,1 % en 2004	
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario		
Assiette de revenu	Croissance de 4,3 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 20 millions de dollars.
Revenu des particuliers	Croissance de 3,4 % en 2004	
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
Assiette de revenu	Croissance de 2,0 %	Une variation des prix de un cent le litre modifie les revenus de 8 millions de dollars.
Prix de l'essence aux pompes	72 cents le litre	

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario (suite)

Éléments clés	Hypothèse 2004-2005	Sensibilités
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
Assiette de revenu	Croissance de 5,8 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 10 millions de dollars.
PIB réel	Croissance de 2,3 % en 2004	
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
Assiette de revenu	Croissance de 3,9 %	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 10 millions de dollars.
Revente de logements	Croissance de 3,6 % en 2004	
Prix de revente	Croissance de 5,5 % en 2004	
Transferts-santé et programmes sociaux		
Assiette de revenu-Canada	20,6 milliards de dollars	Une variation de un dixième de point de pourcentage du pourcentage de la population modifie les revenus de 30 millions de dollars.
Pourcentage de la population de l'Ontario	38,8 %	
Part de l'assiette de l'IRP de l'Ontario	44,0 %	Une variation de un dixième de point de pourcentage de l'assiette de l'IRP modifie les revenus de 10 millions de dollars.
Part du revenu de l'Ontario	37,0 %	
1. L'assiette de revenu est constituée des revenus, à l'exception de l'incidence des mesures, des rajustements pour les variations avec les estimations des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels. 2. L'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2003 est une estimation prévue car l'Agence du revenu du Canada évalue actuellement les déclarations de revenus de 2003. 3. Les remboursements d'impôt sur les sociétés pour 2003-2004 font toujours l'objet d'une grande incertitude en raison de la proportion très élevée de sociétés qui ont jusqu'au 30 juin 2004 pour déposer leur déclaration de 2003.		

Risques et sensibilités quant aux charges

Un grand nombre de programmes dispensés par la province sont assujettis à des risques éventuels et des inducteurs de coûts tels que la hausse de l'utilisation ou de l'inscription et les changements subis par le nombre de cas. Les sensibilités suivantes sont axées sur les moyennes pour les secteurs de programmes et peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels.

Certains risques et sensibilités quant aux charges		
Programme	Hypothèse 2004-2005	Sensibilités
Hôpitaux	Croissance annuelle de 4,3 %	Variation de 1 % du financement des hôpitaux : 113 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 8,3 % (en santé)	Variation de 1 % dans l'utilisation de tous les programmes de médicaments : 25 millions de dollars.
Services communautaires/ Soins à domicile	Plus de 15,6 millions d'heures de services d'aides familiales et de soutien et 7,9 millions d'heures de services d'infirmières visiteuses et d'infirmiers visiteurs et de professionnels	Variation de 1 % des heures de services d'aides familiales et de soutien : 4 millions de dollars. Variation de 1 % des heures de services d'infirmières visiteuses et d'infirmiers visiteurs et de professionnels : 5 millions de dollars.
Établissements de soins de longue durée	Près de 74 400 lits de soins de longue durée	Le coût d'exploitation provincial annuel moyen d'un lit, déduction faite des revenus des quotes-parts versées par les pensionnaires, dans un établissement de soins de longue durée est de plus de 33 000 \$. Variation de 1 % du nombre de lits : 25 millions de dollars.
Écoles élémentaires et Secondaires	Effectif quotidien moyen : près de 2 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : 160 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants Collégiaux	151 000 étudiantes et étudiants à temps plein	Variation de 1 % de l'effectif : 6 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants universitaires	295 000 étudiantes et étudiants à temps plein	Variation de 1 % de l'effectif : 20 millions de dollars.
Ontario au travail	Moyenne annuelle de 196 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 15 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Moyenne annuelle de 225 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 22 millions de dollars.
Système judiciaire	2,8 millions de jours-détenus adultes par année	Coût moyen d'un détenu par jour : 150 \$. Variation de 1 % du nombre de jours-détenus : 4 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu : environ 4,9 %	Variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 150 millions de dollars.

Coûts d'indemnisation

Les coûts d'indemnisation et les règlements salariaux constituent les principaux inducteurs de coûts et ont une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province.

Secteur	Coût de 1 % d'augmentation salariale	Taille du secteur
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario	58 millions de dollars*	Plus de 21 000 médecins en Ontario, englobant 10 000 médecins de famille et 11 000 spécialistes.
Infirmières et infirmiers des hôpitaux	34 millions de dollars*	Plus de 40 000 infirmières et infirmiers des hôpitaux.
Personnel des écoles élémentaires et secondaires	115 millions de dollars**	Plus de 180 000 membres du personnel, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien.
Fonction publique de l'Ontario	45 millions de dollars*	Plus de 60 000 fonctionnaires.
* Chiffres de 2003-2004.		
** Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2003-2004.		

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2004 ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de ses activités, les changements de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Toronto (Ontario)
Le 20 août 2004

Jim McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Province of Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget¹ 2004	Chiffres réels 2004	Chiffres réels 2003
Revenus (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 905	18 301	18 195
Taxe de vente au détail	14 885	14 258	14 183
Impôt sur les sociétés	6 845	6 658	7 459
Impôt-santé des employeurs	3 805	3 753	3 589
Taxe sur l'essence et les carburants	3 075	2 945	2 988
Autres revenus fiscaux	3 130	3 233	3 137
Total des revenus fiscaux	51 645	49 148	49 551
Gouvernement du Canada	10 177	9 893	8 894
Recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	4 416	3 070	3 942
Autres	7 898	6 289	6 504
	74 136	68 400	68 891
Charges (annexes 2 et 3)			
Santé	27 993	29 218	26 139
Éducation et formation	14 171	13 918	12 788
Intérêt sur la dette	9 963	9 604	9 694
Services sociaux	8 650	8 645	8 296
Environnement ressources et développement économique	5 605	5 846	5 361
Justice	2 613	2 936	2 817
Administration générale	4 141	3 716	3 679
	73 136	73 883	68 774
Réserve	1 000		
Excédent (Déficit) annuel	—	(5 483)	117
Déficit accumulé au début de l'exercice		(118 705)	(132 121)
Moins : Immobilisations corporelles au début de l'exercice		—	13 299
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	—	(124 188)	(118 705)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

¹ Le plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2004 selon le budget de 2003.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

État consolidé des résultats	2004	2003
(En millions de dollars)		
Passif		
Créditeurs et charges à payer (annexe 4)	11 741	11 061
Emprunts (note 2)	148 357	138 472
Gains non amortis - change	376	224
	148 733	138 696
Contrats d'achat d'électricité (note 4)	4 021	4 125
Passif lié au financement du secteur nucléaire (note 4)	1 916	2 974
Prestations de retraite (note 5)	656	1 137
Autres passifs (note 6)	2 708	3 656
	169 775	161 649
Actif financier		
Espèces et quasi-espèces	5 175	6 234
Placements temporaires (note 7)	2 964	1 018
Débiteurs (annexe 5)	4 722	3 978
Prêts en cours	5 072	5 210
Autres actifs (note 2)	1 255	391
Investissement dans les entreprises gouvernementales (annexe 7)	12 030	12 171
	31 218	29 002
Dette nette	(138 557)	(132 647)
Autres actifs		
Immobilisations corporelles (note 8)	14 369	13 942
Déficit accumulé	(124 188)	(118 705)
Passif éventuel (note 9) et engagements (note 10)		
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars	2004	2003
(En millions de dollars)		
Excédent (Déficit) annuel	(5 483)	117
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 350)	(1 323)
Reclassement des biens-fonds à vendre	—	(97)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	785	715
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	50	112
Pertes (Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	88	(50)
	(427)	(643)
Augmentation de la dette nette	(5 910)	(526)
Dette nette au début de l'exercice	(132 647)	(132 121)
Dette nette à la fin de l'exercice	(138 557)	(132 647)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2004	2003
(En millions de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Excédent (Déficit) annuel	(5 483)	117
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	785	715
Pertes (Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	88	(50)
Revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	(3 070)	(3 942)
Montants remis par les entreprises publiques (annexe 7)	3 211	3 502
Diminution du passif découlant des prestations de retraite (note 5)	(481)	(648)
Diminution des contrats d'achat d'électricité (note 4)	(104)	(161)
Augmentation (Diminution) du passif lié au financement du secteur nucléaire (note 4)	(1 058)	162
Augmentation des créditeurs et charges à payer (annexe 4)	680	248
(Diminution) Augmentation d'autres postes	(2 418)	3 240
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement	(7 850)	3 183
Opérations de capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 350)	(1 323)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	50	112
Flux de trésorerie servant aux opérations de capital	(1 300)	(1 211)
Investissements		
Diminution (Augmentation) des placements temporaires (note 7)	(1 946)	1 336
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) investissements	(1 946)	1 336
Activités de financement		
Emprunts contractés	28 178	19 238
Dette remboursée	(18 141)	(17 270)
Diminution des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	—	(2 438)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement	10 037	(470)
Augmentation (Diminution) nette des espèces et des quasi-espèces	(1 059)	2 838
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	6 234	3 396
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	5 175	6 234
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

I. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour les gouvernements et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui doivent rendre compte quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou qui sont sous son contrôle. Tous ces organismes qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes figure à l'annexe 6. Les activités de tous les organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues de l'entité comptable. On trouvera à la note 11 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes gouvernementaux qui i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'investissement

dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets cumulés sont présentés sous forme de poste séparé dans l'état consolidé des résultats.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à l'évaluation des contrats d'achat d'électricité, à la rente constituée et aux autres obligations au titre des prestations de retraite, à la valeur des immobilisations corporelles, et aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés.

L'évaluation des contrats de vente d'électricité donne lieu à de l'incertitude en raison des fluctuations des prix du marché qui aurait une incidence sur ce passif. La rente constituée et les autres obligations au titre des prestations de retraite donnent lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison de différences éventuelles entre la croissance économique prévue et

réelle, et des répercussions des futures cotisations sur les impôts à percevoir. La valeur des immobilisations corporelles est incertaine parce qu'on utilise une estimation du coût historique faute de connaître le coût réel et en raison des différences entre la durée de vie utile estimative et la durée de vie utile réelle.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront acquis dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées. Sont compris :

- les passifs relatifs aux biens ou aux services utilisés pendant l'exercice;
- l'amortissement des immobilisations corporelles utilisées;
- la dépréciation des biens;
- l'intérêt sur la dette accumulé;
- les paiements de transfert autorisés et dus aux bénéficiaires.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend :

- i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés net des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts;
- ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; et iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés.

Les charges afférentes aux prestations de retraite (y compris aux pensions) sont comptabilisées dans les exercices au cours desquels les prestations de retraite sont acquises par les employés. Elles comprennent la part du gouvernement des coûts des prestations de retraite, y compris les coûts assumés pendant l'exercice en cours, l'intérêt sur la charge ou l'excédent net au titre des prestations de retraite, l'amortissement des gains ou pertes actuariels et d'autres redressements.

Le coût des immeubles et de l'infrastructure de transport appartenant à la province est amorti et comptabilisé de façon linéaire pendant la durée de vie utile estimative des biens. L'amortissement des immobilisations corporelles appartenant aux organismes gouvernementaux présentés dans les présents états financiers consolidés est également inclus dans les charges.

La province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles. Par conséquent, le coût d'acquisition d'autres immobilisations corporelles appartenant à la province, telles que l'ameublement et les véhicules, est comptabilisé à titre de charge. En outre, pour les contrats importants de location-acquisition conclus par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une charge lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Emprunts

Les emprunts comprennent les bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite

Le passif relatif aux prestations de retraite comprend la part du gouvernement de la valeur des prestations de retraite attribuées aux services rendus par les employés actuels et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Il comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et pertes actuariels, les divers rajustements pour des éléments tels que les différences entre la date de fin d'exercice des différents régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Le passif relatif aux prestations de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats des régimes diffèrent des prévisions et lorsqu'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen d'années de service non écoulées des participants.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et l'investissement dans les entreprises publiques.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est établie lorsque les possibilités de recouvrement sont jugées douteuses.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont inscrits à la date où ils sont consentis selon leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux recettes pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants que doivent les entreprises publiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des éléments d'actif non financier, c'est-à-dire les ressources qui seront utilisées pour l'exécution des activités courantes ou la prestation des services du gouvernement.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique qui comprend les coûts directement reliés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût

historique estimatif est utilisé lorsque le coût réel est inconnu.

Comme il en a été fait mention précédemment, la province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles. Les catégories suivantes sont donc incluses dans les immobilisations corporelles et comptabilisées selon le coût historique : les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles appartenant à des organismes du gouvernement qui sont comptabilisées dans les présents états financiers consolidés.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie qui ont été versés au Trésor figurent au poste des autres éléments de passif de l'état consolidé de la situation financière.

2. Emprunts

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux surtout pour refinancer la dette arrivant à échéance. Au 31 mars 2004, la dette totale s'établissait à 148,4 milliards de dollars (138,5 milliards de dollars en 2003). Les emprunts comprenaient les emprunts contractés aux fins de la province, 120,8 milliards de dollars (112,3 milliards de dollars en 2003) et les emprunts de la Société financière de

l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), 27,6 milliards de dollars (26,1 milliards de dollars en 2003). Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de la dette totale de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et reflète l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts						2004	2003
Au 31 mars							
Devise	Dollar canadien	Dollar US	Yen japonais	Euro¹	Autres devises²	Total	Total
Année de remboursement							
2004							\$ 17 662
2005	16 190 \$	2 959	614	310	536	20 609 \$	14 449
2006	12 013	6 747	675	46	—	19 481	18 508
2007	9 261	2 437	460	—	—	12 158	7 909
2008	6 039	2 610	320	—	299	9 268	9 768
2009	14 305	3 674	—	795	207	18 981	—
1 à 5 ans	57 808	18 427	2 069	1 151	1 042	80 497	68 296
6 à 10 ans	23 400	3 408	938	2 749	483	30 978	36 732
11 à 15 ans	1 655	—	63	—	—	1 718	2 022
16 à 20 ans	10 231	—	—	—	—	10 231	7 376
21 à 25 ans	14 368	—	—	—	—	14 368	12 057
26 à 50 ³ ans	10 565	—	—	—	—	10 565	11 989
Total^{4, 5}	118 027 \$	21 835	3 070	3 900	1 525	148 357 \$	138 472 \$
Emprunts contractés aux fins de la province							
	94 971	17 645	3 070	3 900	1 218	120 804	112 340
Emprunts de la SFIEO							
	23 056	4 190	—	—	307	27 553	26 132
Total^{4, 5}	118 027 \$	21 835	3 070	3 900	1 525	148 357 \$	138 472 \$
Taux d'intérêt applicable (moyenne pondérée)							
2004	7,05 %	5,47 %	5,85 %	5,80 %	5,05 %	6,74 %	—
2003	7,47 %	6,00 %	6,26 %	6,61 %	4,74 %	—	7,18 %

¹ Les emprunts en euros comprennent les emprunts dans les anciennes devises (mark allemand, franc français et florin néerlandais).

² Les autres devises comprennent : le dollar australien, la couronne norvégienne, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse et le dollar de Hong Kong.

³ L'échéance la plus longue est le 1^{er} mars 2045.

⁴ Au 31 mars 2004, le total des emprunts en devises étrangères était de 30,3 milliards de dollars (28,4 milliards de dollars en 2003). De ce montant, 0,7 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars en 2003) étaient des emprunts non couverts en dollars américains et 0,9 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2003) étaient des emprunts non couverts en yens japonais; le reste, soit 28,7 milliards de dollars ou 94,6 % (25,0 milliards de dollars ou 88,1 % en 2003) étaient entièrement couverts par rapport au dollar canadien.

⁵ Le total des emprunts inclut des obligations totalisant 3,0 milliards de dollars comprenant des options enchâssées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions (3,9 milliards de dollars en 2003).

Emprunts
Au 31 mars
2004**2003****Dettes payable à :**

Investisseurs publics	121 992 \$	111 185 \$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 233	10 746
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	9 487	10 387
Régime de retraite des fonctionnaires	3 052	3 200
Régime de retraite du SEFPO	1 450	1 520
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 047	1 078
Autres ¹	1 096	356

Total	148 357 \$	138 472 \$
--------------	-------------------	------------

¹ Les autres comprennent la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le régime de retraite de Ryerson. Sont également compris les emprunts du trust des conseils scolaires, de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et du Musée royal de l'Ontario.

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur de la dette au 31 mars 2004 était de 167,2 milliards de dollars (155,7 milliards de dollars en 2003). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 148,4 milliards de dollars (138,5 milliards de dollars en 2003), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne

tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette que 55 conseils scolaires ont contractée pour mettre en œuvre leurs projets d'immobilisations avant l'instauration du modèle de financement axé sur les besoins des élèves en 1998. En juin 2003, le trust a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant ces emprunts. Les avances de 882 millions de dollars aux conseils scolaires sont comprises dans les autres actifs et les 891 millions de dollars en débentures sont

comptabilisés dans la dette payable à d'autres dans le tableau ci-dessus. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de

transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme de subventions de fonctionnement aux conseils scolaires.

3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition strictes pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher (caps et floors).

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des

paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisé, des contrats d'options et des échanges pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé pour fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle, les liquidités sans couverture en devises étrangères ne doivent pas dépasser 5 % des emprunts contractés aux fins de la province et 20 % des emprunts de la SFIEO. Au 31 mars 2004, 1,2 % et 0,1 % (1,5 % et 6,3 % en 2003) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une hausse de 6 millions de dollars du

montant de la dette et de 2 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 11 millions de dollars et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 2,5 millions de dollars. Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2003-2004 s'élevaient à 42 millions de dollars (20 millions de dollars en 2002-2003).

Le coût du service de la dette peut également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne les emprunts contractés aux fins de la province, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme du risque découlant des emprunts à taux flottant, moins les réserves de liquidité, et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des emprunts précités. Dans le cas des emprunts de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque découlant des emprunts à taux flottant exprimé en pourcentage des emprunts de la SFIEO. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 25 % dans le cas des emprunts contractés aux fins de la province tandis que le risque découlant des

emprunts à taux flottant est limité à 20 % dans le cas des emprunts de la SFIEO. Au 31 mars 2004, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas des emprunts contractés aux fins de la province était de 11,4 % (9,3 % en 2003) et le risque découlant des emprunts à taux flottant dans le cas de la SFIEO s'établissait à 8,0 % (13,5 % en 2003). Une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 150 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (124 millions de dollars en 2003).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 7), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2004, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés**Au 31 mars****2004****2003**

Échéance au cours de l'exercice	2005	2006	2007	2008	2009	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Échanges									
Taux d'intérêt	5 490 \$	13 584	5 373	6 862	9 855	10 711	3 138	55 013 \$	49 043 \$
Crédit croisé	6 437	8 256	3 165	2 934	3 790	6 040	—	30 622	28 699
Contrats de change à terme	2 755	—	—	—	—	—	—	2 755	2 081
Contrats à terme normalisés	62	—	—	—	—	—	—	62	100
Contrats d'options	90	—	—	—	—	—	—	90	—
Garanties de taux plafond et plancher	50	225	205	—	—	—	—	480	50
Total	14 884 \$	22 065	8 743	9 796	13 645	16 751	3 138	89 022 \$	79 973 \$

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2004.

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en

surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions.

Risque de crédit des instruments dérivés**Au 31 mars****2004****2003**

Risque de crédit brut ¹	2 625 \$	2 665 \$
Moins : Conventions de positionnement ²	(2 264)	(1 976)
Risque de crédit net	361 \$	689 \$

¹ Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à ses engagements au même moment.

² Les conventions de positionnement s'appliquent aux contreparties assujetties à des ententes cadres lorsque les dates de règlement des contrats ne coïncident pas.

4. Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) fait désormais l'objet d'une consolidation en tant qu'organisme du gouvernement dans les présents états financiers. Outre le passif courant et la dette à long terme de la SFIEO, présentés dans les présents états financiers sous « Créditeurs et charges à payer » et « Emprunts » respectivement, les passifs suivants de la SFIEO sont également comptabilisés dans les présents états financiers :

i) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs sans vocation de service public situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la SFIEO est la contrepartie de ces contrats. L'obligation découle du fait que ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs aux prix du marché.

L'obligation envers les producteurs sans vocation de service public a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie puisque Ontario Hydro a continué d'exister sous l'appellation SFIEO le 1^{er} avril 1999. Comme le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence en mai 2002, les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie ont été mises à jour au 31 mars 2003, ce qui a ramené l'obligation estimée de 4,3 milliards

de dollars à 3,7 milliards de dollars. La réévaluation est amortie sur une période de 10 ans. En outre, chaque année, l'intérêt au taux établi selon les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie est ajouté au passif et les pertes en cours d'exercice prévues selon les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie sont déduites du passif, ce qui se traduit par un passif de clôture de 4,0 milliards de dollars (4,1 milliards de dollars en 2003).

ii) Passif lié au financement du secteur nucléaire

À titre de successeur d'Ontario Hydro, la SFIEO a hérité d'un passif de 2,4 milliards de dollars au titre de la gestion des déchets nucléaires et des obligations liées au transfert des actifs qui a eu lieu avant le 1^{er} avril 1999. La province et Ontario Power Generation (OPG) sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) qui vise à constituer et à gérer des fonds distincts pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Le conseil d'administration de la SFIEO a approuvé le financement du fonds de déclassement, établi par OPG, échelonnant l'obligation liée au financement du secteur nucléaire sur les quatre prochaines années. La SFIEO a affecté 1,2 milliard de dollars au passif du fonds le 24 juillet 2003.

L'intérêt court à un taux égal à l'indice des prix à la consommation de l'Ontario plus 3,25 %

conformément à l'ONFA qui a été finalisé le 24 juillet 2003. Auparavant, l'intérêt courait à un taux estimé à 5,75 %. Le passif a été redressé pour tenir compte du nouveau taux. Au 31

mars 2004, un engagement de 1,9 milliard de dollars a été pris envers le fonds de déclassement (3,0 milliards de dollars en 2003).

5. Prestations de retraite

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite				
Au 31 mars	2004	2004	2004	2003
	Pensions	Autres prestations de retraite	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	52 560 \$	2 073 \$	54 633 \$	52 072 \$
Moins : actif des régimes de retraite	(57 858)	—	(57 858)	(55 907)
Gains actuariels non amortis (pertes)	2 617	(99)	2 518	3 646
Redressements ¹	1 363	—	1 363	1 326
Total	(1 318) \$	1 974 \$	656 \$	1 137 \$

¹ Les redressements sont en fonction de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- iv) le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints;
- v) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

Charges des prestations de retraite				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
	2004	2004	2004	2003
	Pensions	Autres prestations de retraite	Total	Total
Charge au titre des prestations de retraite	1 363 \$	49 \$	1 412 \$	1 419 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains)	(347)	8	(339)	(417)
Cotisations salariales	(155)	—	(155)	(138)
Coût (gains découlant) des modifications apportées aux régimes	13	—	13	(29)
Comptabilisation des pertes actuarielles non amorties (gains)	(13)	—	(13)	(87)
Frais d'intérêt (gain)	(368)	105	(263)	(292)
Redressements ¹	(111)	—	(111)	(116)
Total	382 \$	162 \$	544 \$	340 \$

¹ Les redressements sont en fonction de ce qui suit :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique;
- iii) le passif initial non capitalisé des régimes conjoints.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est co-répondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en

fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants versent normalement aux régimes des cotisations qui représentent de sept à neuf pour cent de leur salaire. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2003-2004, la province a versé 683 millions de dollars au RREEO (676 millions de dollars en 2002-2003), 108 millions de dollars au RRF (75 millions de dollars en 2002-

2003) et 118 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (119 millions de dollars en 2002-2003).

Au cours de l'année civile 2003, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 3,2 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars en 2002), celles versées par le RRF ont été de 770 millions de dollars (763 millions de dollars en 2002) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 476 millions de dollars (517 millions de dollars en 2002). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les co-répondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le futur taux d'inflation utilisé pour le calcul des prestations de retraite est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 7 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les

gains ou les pertes actuariels sont amortis sur une période de 9 à 13 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et du SEFPO. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les états financiers.

Autres prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation aux employés à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 97 millions de dollars à ce régime au cours de l'exercice 2003-2004 (97 millions de dollars en 2002-2003).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres prestations de retraite pour 2003-2004 est de 5,6 (6,00 % en 2002-2003).

6. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars	2004	2003
Revenus reportés		
Transferts fédéraux	969 \$	192 \$
Immatriculation et permis de conduire	324	209
Autres	586	379
Total des revenus reportés	1 879	780
Fonds et autres	829	717
Caisse d'épargne de la province de l'Ontario	—	2 159
Total	2 708 \$	3 656 \$

Les autres passifs comprennent les revenus reportés, les pensions et les prestations de retraite liées à la Caisse de retraite des juges provinciaux, le Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres,

les fonds grevés d'affectations d'origine externe et divers autres passifs. Au 31 mars 2003, ils englobaient également les passifs de la Caisse d'épargne de l'Ontario pris en charge par l'acheteur de la Caisse le 1^{er} avril 2003.

Revenus reportés — Transferts fédéraux

Pour l'exercice clos							Total
le 31 mars	2001	2002	2003	2004	2005	2006	des transferts reçus
Supplément - TCSPS 2000-2001	379 \$	190 \$	191 \$	192 \$	— \$	— \$	952 \$
Supplément - TCSPS 2003-2004	—	—	—	386	387	194	967
Fiducie pour l'acquisition d'équipement diagnostique et médical	190	190	—	192	194	194	960
Total	569 \$	380 \$	191 \$	770 \$	581 \$	388 \$	2 879 \$

Les suppléments accordés aux termes du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et la Fiducie pour l'acquisition d'équipement diagnostique et médical sont des transferts fédéraux que reçoit

la province et qui ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs périodes comptables. Ils sont donc constatés par la province sous forme de revenus au cours des périodes déterminées par le

gouvernement fédéral. Ces transferts fédéraux ont été affectés aux dépenses de santé, y compris aux subventions accordées aux hôpitaux pour l'achat de matériel médical.

La province offre l'immatriculation des véhicules pour deux ans ainsi que le

renouvellement des permis de conduire pour plusieurs années (jusqu'à cinq ans). Les montants reçus suivant ces options sont inscrits comme des revenus pour la période de validité de l'immatriculation ou du permis de conduire.

7. Placements temporaires

Placements temporaires		
Au 31 mars	2004	2003
Placements temporaires	4 021 \$	1 296 \$
Plus : actif acheté dans le cadre des engagements de revente	1 565	1 003
Moins : actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(2 622)	(1,281)
Total	2 964 \$	1 018 \$

La juste valeur des placements temporaires, incluant les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 3,1 milliards de dollars au 31 mars 2004 (1,1 milliard de dollars en 2003). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties, par laquelle l'acheteur s'engage à revendre un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et à une date déterminée.

8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles				
Au 31 mars	2004	2004	2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	4 531 \$	—	4 531 \$	4 316 \$
Immeubles	3 717	1 111	2 606	2 541
Infrastructure de transport	10 820	4 477	6 343	6 190
Autres	1 833	944	889	895
Total	20 901 \$	6 532 \$	14 369 \$	13 942 \$

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs, les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction, mais excluent des locaux loués.

L'infrastructure de transport englobe les routes, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les autres immobilisations corporelles englobent le matériel ferroviaire, le matériel informatique, les véhicules, l'ameublement ainsi que le matériel servant à l'administration et aux

services qui appartiennent aux organismes du gouvernement. Des actifs similaires du gouvernement seront inclus à une date ultérieure. Les œuvres d'art et les trésors historiques, y compris l'Édifice de l'Assemblée législative, ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immeubles en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Autres	3 à 25 ans

L'amortissement de l'exercice 2003-2004 a totalisé 785 millions de dollars (715 millions de dollars en 2002-2003).

9. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2004 équivalait à 4,4 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 31 mars 2003). Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 3,4 milliards de dollars au 31 mars 2004 (4,1 milliards de dollars au 31 mars 2003). Une provision de 397 millions de dollars (391 millions de dollars en 2003) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario a été portée aux charges et fait partie des charges liées aux paiements de transfert (annexe 4).

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province et la Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) qui vise à constituer et à gérer des fonds distincts pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclasserement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut

déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Le 31 juillet 2003, deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations liées au déclasserement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes conclue entre la province, l'OPG et la CCSN donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente conclue entre la province et la CCSN procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,5 milliard de dollars, a trait à la partie des obligations liées au déclasserement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts. En retour, la province recevra de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Logement social — Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, directement ou indirectement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2004, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 9,0 milliards de dollars (9,3 milliards de dollars en 2003). Étant donné que les subventions de fonctionnement sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable

qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 80 (77 en 2003) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou entreprises pour d'autres raisons semblables. Ces créances sont indiquées dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario 2002-2003, section 3. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

10. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à des contrats et des obligations de plusieurs années, dont les suivants :

- les futures contributions de la Ontario Power Generation Inc. en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 4,6 milliards de dollars, les obligations à long terme au titre du remboursement de la dette de 3,2 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement

en carburant de 1,4 milliards de dollars;

- les paiements de transfert pour la dette des conseils scolaires (1,0 milliard de dollars);
- les paiements de transfert pour les lits de soins de longue durée (2,5 milliards de dollars).

Le tableau suivant offre un sommaire des engagements totaux du gouvernement.

Engagements		
Au 31 mars	2004	2003
Ontario Power Generation	9 569 \$	8 333 \$
Paievements de transfert	5 214	7 662
Locations à bail	1 120	1 352
Contrats de construction	1 418	1 243
Autres	2 500	2 437
Total des engagements	19 821 \$	21 027 \$

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée précédemment concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 2005 à 2009 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2010 et subséquemment.

Tableau des paiements minimums

Au 31 mars

Paievements minimums exigés en :	Ontario Power Generation	Paievements de transfert	Locations à bail	Contrats de construction	Autres	Total
2005	1 309 \$	1 068 \$	133 \$	1 288 \$	857 \$	4 655 \$
2006	1 243	778	105	97	356	2 579
2007	1 489	478	93	32	294	2 386
2008	993	372	80	1	248	1 694
2009	1 215	285	73	—	183	1 756
2010 et par la suite	3 320	2 233	636	—	562	6 751
Total	9 569 \$	5 214 \$	1 120 \$	1 418 \$	2 500 \$	19 821 \$

11. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie

sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Au 31 décembre	2003	2002
Actif	11 847 \$	11 615 \$
Passif	18 982	18 206
Passif non capitalisé	(7 135)	(6 591)
Revenus	3 385	3 145
Dépenses	3 929	4 027
Excédent	(544)	(882)
Transfert aux services publics - électricité	—	(52)
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(6 591)	(5 657)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(7 135) \$	(6 591) \$

Autres fonds en fiducie Au 31 mars 2004

	Actif	Passif	Solde du fonds/ (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 091 \$	1 029 \$	62 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	29 \$	148 \$	(119) \$
Fonds de garantie des prestations de retraite	617 \$	724 \$	(107) \$
Au 31 décembre 2003	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	68 \$	7 \$	61 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers de la province, car des parties externes en

sont responsables. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

12. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation de 2004.

Annexes aux états financiers consolidés		Page
Annexe 1	Revenus	65
Annexe 2	Charges	66
Annexe 3	Charges par ministère	67
Annexe 4	Créditeurs et charges à payer	68
Annexe 5	Débiteurs	68
Annexe 6	Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement.....	69
Annexe 7	Investissement dans les entreprises publiques	70

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget¹ 2004	Chiffres réels 2004	Chiffres réels 2003
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 905	18 301	18 195
Taxe de vente au détail	14 885	14 258	14 183
Impôt sur les sociétés	6 845	6 658	7 459
Impôt-santé des employeurs	3 805	3 753	3 589
Taxe sur l'essence	2 365	2 264	2 306
Taxe sur le tabac	1 260	1 350	1 183
Droits de cession immobilière	785	909	814
Paievements tenant lieu d'impôts (électricité)	890	627	711
Taxe sur les carburants	710	681	682
Autres revenus fiscaux	195	347	429
	51 645	49 148	49 551
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	7 917	7 535	7 537
Logement social	523	528	525
Fonds pour la réforme de la santé	386	387	—
Compensation pour le SRAS	—	330	—
Fiducie pour l'acquisition d'équipement diagnostique et médical	193	192	—
Services de bien-être aux Autochtones	140	156	155
Infrastructure	405	150	97
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	59	73	60
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	56	60	48
Expansion du bilinguisme	64	58	75
Aide aux étudiants	61	30	54
Autres	373	394	378
	10 177	9 893	8 894
Revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	4 416	3 070	3 942
Autres recettes			
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	979	1 000	889
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	952	985	982
Remaniement des services locaux	711	731	642
Autres droits et permis	543	594	606
Ventes et locations	2 207	532	560
Ventes d'électricité	540	510	635
Revenus de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	477	488	530
Redevances	225	248	304
Revenus de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	153	152	175
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	99	104	161
Revenu résiduel des revenus communs	—	—	24
Divers	1 012	945	996
	7 898	6 289	6 504
Total des revenus	74 136	68 400	68 891

¹ Plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2004 selon le budget de 2003.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Charges par secteur

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2004	2003
Paiements de transfert	52 979	47 841
Intérêt sur la dette	9 604	9 694
Traitements et salaires	4 126	3 915
Services	2 267	2 281
Achat d'électricité	797	786
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 8</i>)	785	715
Avantages sociaux	710	649
Fournitures et matériel	698	666
Prestations de retraite (<i>note 5</i>)	544	340
Transports et communications	375	390
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	253	665
Autres charges	745	832
Total des charges	73 883	68 774

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par ministère

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget¹ 2004	Chiffres réels 2004	Chiffres réels 2003
Agriculture et Alimentation	623	674	684
Procureur général	1 062	1 223	1 095
Commission de régie interne	129	196	146
Services à l'enfance et à la jeunesse	2 615	2 640	2 438
Affaire civiques et Immigration	63	52	53
Services sociaux et communautaires	6 035	6 005	5 858
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 551	1 713	1 722
Services aux consommateurs et aux entreprises	180	183	179
Culture	334	327	373
Développement économique et commerce	354	284	263
Éducation	9 732	9 680	9 008
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (note 5)	306	235	238
Énergie	174	169	190
Environnement	280	265	250
Bureaux du corps exécutif	20	24	20
Finances	2 199	1 910	1 722
Intérêt sur la dette	9 963	9 605	9 694
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	—	253	665
Achats d'électricité	869	797	786
Fonds pour éventualités	200	—	—
Santé et Soins de longue durée	27 993	29 218	26 139
Affaires intergouvernementales	6	6	9
Travail	120	117	123
Secrétariat du Conseil de gestion	328	181	189
Fonds pour éventualités	762	—	—
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO (note 5)	218	309	102
Affaires municipales et Logement	865	868	656
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	18	15	18
Richesses naturelles	542	627	526
Développement du Nord et Mines	424	408	464
Office des affaires francophones	4	3	3
Renouvellement de l'infrastructure publique	206	36	37
Tourisme et Loisirs	199	260	190
Formation, Collèges et Universités	4 133	4 003	3 542
Transports	1 429	1 597	1 392
Revue et évaluation des programmes ²	(500)	—	—
Économies à la fin de l'exercice ²	(300)	—	—
Total des charges	73 136	73 883	68 774

¹ Plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2004 selon le budget de 2003.

² Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars	2004	2003
(En millions de dollars)		
Intérêt sur les emprunts	3 919	3 842
Paielements de transfert	3 258	2 862
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 706	1 501
Passif provisoire découlant de l'erreur de l'ARC ¹	1 330	1 330
Autres	998	710
Restructuration	465	747
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	65	69
Total des créditeurs et charges à payer	11 741	11 061

¹ ARC - Agence du revenu du Canada

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Débiteurs

Au 31 mars	2004	2003
(En millions de dollars)		
Taxes	3 423	3 032
Paielements de transfert ¹	1 969	1 970
Autres débiteurs	998	678
Remaniement des services locaux	53	35
	6 443	5 715
Moins : Provision pour créances douteuses ²	(2 451)	(2 330)
	3 992	3 385
Gouvernement du Canada	730	593
Total des débiteurs	4 722	3 978

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 798 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (783 millions de dollars en 2003) et de 1 110 millions de dollars du Programme de soutien aux étudiants (1 039 millions de dollars en 2003).

² La provision pour créances douteuses comprend une provision de 732 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (717 millions de dollars en 2003) et de 943 millions de dollars pour le Programme de soutien aux étudiants (883 millions de dollars en 2003).

Province de l'Ontario**Annexe 6 :****Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement¹****Entreprises publiques**

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)
 Hydro One Inc. (HOI)
 Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)
 Commission des parcs du Niagara (CPN)
 Agence ontarienne des eaux (AOE)
 Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)
 Commission de transport Ontario Northland (CTON)
 Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Ministère responsable

Richesses naturelles
 Énergie
 Développement économique et Commerce
 Tourisme et Loisirs
 Environnement
 Développement économique et Commerce
 Développement du Nord et Mines
 Énergie

Autres organismes du gouvernement

Agricorp	Agriculture et Alimentation
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	Énergie
Réseau GO (Régie des transports en commun de la région de Toronto et Régie des transports en commun du grand Toronto)	Transports
Aide juridique Ontario	Procureur général
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme et Loisirs
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Formation, Collèges et Universités
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Commission de l'énergie de l'Ontario ²	Énergie
Office ontarien de financement	Finances
Société de logement de l'Ontario	Affaires municipales et Logement
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants ²	Développement économique et Commerce
Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités ^{2,3}	Finances
Société d'exploitation de la Place Ontario	Tourisme et Loisirs
Société immobilière de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Centre des sciences de l'Ontario	Culture
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Fondation Trillium de l'Ontario	Culture
Musée royal de l'Ontario	Culture
Agence des systèmes intelligents pour la santé	Santé et Soins de longue durée

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

² Ces organismes ont satisfait aux critères de consolidation au cours de l'exercice 2003-2004.

³ L'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités a été remplacé par l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique au cours de l'exercice 2004-2005

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le (En millions de dollars)	AFPA 31 mars 2004	HOI 31 déc. 2003	LCBO 31 mars 2004	CPN 31 oct. 2003
Actif				
Encaisse et placements temporaires	2	—	61	2
Débiteurs	5	636	28	3
Stocks	—	45	270	6
Charges payées d'avance	—	—	6	1
Placements à long terme	—	—	—	—
Immobilisations	1	9 465	228	134
Autres éléments d'actif	2	1 160	—	—
Total de l'actif	10	11 306	593	146
Passif				
Emprunts bancaires	—	37	—	13
Créditeurs	1	692	304	6
Dividendes à verser	—	—	—	—
Billets à payer	—	25	—	—
Revenus reportés	—	—	—	—
Passif à long terme	—	5 011	—	—
Autres éléments de passif	1	1 250	35	3
Total du passif	2	7 015	339	22
Actif net	8	4 291	254	124
Revenus				
Revenus tirés des opérations	28	4 058	3 321	66
Transferts provenant du gouvernement	—	—	—	—
Total des revenus	28	4 058	3 321	66
Total des charges	28	3 662	2 275	75
Gain net (Perte)	—	396	1 046	(9)
Actif net – Début de l'exercice	8	4 139	248	133
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	—	(244)	(1 040)	—
Actif net	8	4 291	254	124

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

AOE 31 déc. 2003	SLJO 31 mars 2004	CTON 31 déc. 2003	OPG 31 déc. 2003	Redressements ¹	Total
9	657	2	286	133	1 152
35	55	24	411	1	1 198
—	—	11	597	128	1 057
1	51	—	—	—	59
44	—	—	—	(7)	37
7	1 548	256	12 234	(51)	23 822
121	91	134	5 923	(103)	7 328
217	2 402	427	19 451	101	34 653
—	—	23	—	(31)	42
18	298	24	1 340	(217)	2 466
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	(25)	—
—	15	1	180	(2)	194
—	159	26	3 397	40	8 633
9	89	60	9 555	286	11 288
27	561	134	14 472	51	22 623
190	1 841	293	4 979	50	12 030
109	5 772	109	5 236	(73)	18 626
—	—	21	—	—	21
109	5 772	130	5 236	(73)	18 647
111	3 914	133	5 727	(348)	15 577
(2)	1 858	(3)	(491)	275	3 070
194	1 616	294	5 383	156	12 171
(2)	(1 633)	2	87	(381)	(3 211)
190	1 841	293	4 979	50	12 030

¹ Les montants sont rajustés pour les entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars. Ces rajustements comprennent une hausse (une baisse) du gain net de HOI et de l'OPG de (14) millions de dollars et de 92 millions de dollars respectivement. Après redressement, le gain net (perte) de HOI et de l'OPG, dont l'exercice se termine le 31 décembre, est de 382 millions de dollars et de (399) millions de dollars respectivement au 31 mars 2004.

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

Hydro One Inc. (HOI)

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

La Commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara et de leurs environs entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

L'Agence aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans 15 hippodromes de la province.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La Commission fournit des services de transport par rail, par autocar, par traversier et par avion ainsi que des services de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Les activités principales de la Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de la province de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à www.gov.on.ca/fin et de cliquer sur « Budget ».

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver par la Loi sur les subsides à la Couronne.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez le site Web www.gov.on.ca/fin/french/oecofre.htm.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez le site Web www.gov.on.ca/fin/french/oecong.htm.